

LISTE DES PRIX

DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION DE POST TELECOM S.A.

ayant son siège social au 1, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 43.290, société filiale de l'Entreprise des Postes et Télécommunications (« POST Luxembourg »), un établissement public autonome de droit Luxembourgeois créé par la loi du 10 aout 1992, ayant son siège à 20, rue de Reims, L-2417 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° J28.

Tous les prix sont exprimés en euro (€)

Les prix T.T.C. sont indiqués à titre indicatif. Le taux TVA équivaut à 17%, sauf indication contraire.

TABLE DES MATIÈRES

A.	TÉLÉPHONIE FIXE.....	2
B.	ISDN.....	8
C.	SIP TRUNK IP BRI 8 CHANNELS.....	9
D.	TÉLÉCARTES	9
E.	NUMÉROS LOCAUX À L'ÉTRANGER (INBOUND NUMBERS).....	10
F.	HOME NETWORKING	11
G.	LUXDSL / SPEEDSURF	12
H.	TÉLÉVISION NUMÉRIQUE.....	13
I.	CONNECTIVITÉ.....	13
J.	PERFECTSIGNAL.....	14
K.	PRIX VALABLES POUR TOUS LES SERVICES	14

A.1. Activation et installation

A.1.1. Activation

Par ligne téléphonique	50,00	58,50
------------------------	-------	-------

A.1.2. Raccordement souterrain

Maison unifamiliale (longueur de câble sur terrain privé jusqu'à 40 mètres)	850,00	994,50
Résidence (longueur de câble sur terrain privé jusqu'à 40 mètres)	1490,00	1743,30
Supplément par unité d'habitation (appartement)	192,00	224,64
Bâtiment commercial (longueur de câble sur terrain privé jusqu'à 40 mètres)	1490,00	1743,30
Longueur de câble supérieure à 40 mètres		Frais réels

Les frais de terrassement sur la voie publique et le terrain privé sont à charge du client.

Les tarifs sont soumis à modification conformément aux Conditions Générales de Vente de Post Technologies dont une version est disponible sur www.posttechnologies.lu

A.1.3. Déplacement du raccordement vers nouvelle adresse ou autre appartement d'un immeuble

Mêmes conditions que pour un nouveau raccordement respectivement activation. Toutes fournitures/travaux supplémentaires sont facturés aux frais réels.

A.1.4. Supplément pour raccordements multilignes

Par ligne téléphonique	4,96	5,81
------------------------	------	------

A.1.5. Supplément pour raccordements multilignes pour sélection directe

Par ligne téléphonique	37,18	43,51
Déplacement d'un raccordement 2 Mbit/s (ce type de raccordement n'est plus offert en tant que nouveau service)	1.673,28	1957,74
Installation entre bâtiments sur différentes propriétés		Prix voies louées
Installation entre bâtiments indépendants sur la même propriété		Frais réels
Installation hors standard		Prix standard + frais réels
Prolongation de la ligne vers autre aire de raccordement		50 % du prix voies louées

Toutes fournitures/travaux supplémentaires sont facturés aux frais réels.

A.1.6. Autres prestations à des prix forfaitaires

Echange du numéro d'appel sur demande écrite du client, par numéro	12,39	14,5
Modification d'un raccordement multiligne, par intervention	12,39	14,5

A.1.7. Changement du titulaire d'un raccordement

Transcription de (des) compte(s) et numéro(s) entre particulier		Gratuit
Transcription de (des) compte(s) et numéro(s) entre sociétés (prix unique par ligne)	74,37	87,00

La transcription des comptes implique pour le nouveau titulaire l'acceptation de tout solde débiteur et/ou solde créditeur éventuels existant sur le (les) compte(s) transcrit(s). Des frais d'installation/d'activation pourront être demandés.

A.2. Abonnement mensuel

Abonnement de base ordinaire, par ligne	19,71	23,06
Abonnement de base temporaire à durée maximale d'une année, par ligne	45,00	52,65
Abonnement multiligne, par ligne	19,13	22,38
Abonnement multiligne pour sélection directe, par ligne	22,50	26,33
Abonnement pour raccordement 30 voies, y compris sélection directe ou groupement	411,18	481,08
Maintenance pour appareils téléphoniques et autre équipement terminal fourni par l'Entreprise		Frais réels

A.3. Utilisation

Nos prix sont indiqués par minute. Les communications sont facturées sur base du cumul des périodes de facturation utilisées. Une période de facturation entamée est considérée comme période entière.

A.3.1. Prix des communications dans le réseau téléphonique national

	Période de facturation en seconde	Prix par minute	
		En € H.T	En € T.T.C.
Tarif vers les fixes nationaux 24 H/24 et 7 jours/7	60	0,0299	0,0350

A.3.2. Prix des communications avec les usagers d'autres services nationaux

Le tableau ci-après renseigne sur le service appelé, le prix par minute ainsi que sur la période de facturation.

Service appelé	Périodes de facturation en secondes 1ère période/périodes subséquentes	Prix par minute	
		En € H.T	En € T.T.C.
Réseau mobile national	60/15	0,1590	0,1860
Voice Mail réseaux mobiles: consultation des messages enregistrés	60/15	0,1377	0,1611
POST INFOTEL	240/240	0,0256	0,0300
Horloge parlante (12419)	240/240	0,0266	0,0311
Services sociaux 116* Suivi d'une extension à 3 chiffres – Voir annuaire pour les extensions des services disponibles			Gratuit
Services 900, 901, 905		Plan tarifaire disponible sur www.post.lu	
Internet		voir chapitre 'Internet'	

A.3.3. Prix des communications pour le service téléphonique international automatique

Périodes de facturation des communications: 1ère minute pleine, puis par seconde

A.3.3.1. Les plages tarifaires

Tarif réduit : du lundi au vendredi entre 19.00 et 08.00 heures, ainsi que les week-ends et jours fériés légaux toute la journée, sauf:
Plage réduite 2: prix réduits tous les jours entre 22.00 et 10.00 heures

Tarif plein: le reste du temps

A.3.3.2. Surcharge mobile

Prix par minute

Une surcharge est appliquée sur les appels à destination des réseaux mobiles (destinations marquées par un 'S' uniquement)	0,0500	0,0585
--	--------	--------

Prix par minute

A.3.3.3. Les zones tarifaires

		Tarif plein		Tarif réduit		Plage réduite 2	
		H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
Zone de voisinage		0,0890	0,1041	0,0890	0,1041	-	-
Zone 1	Pour les appels vers des réseaux mobiles, le tarif est majoré du prix 'surcharge' pour les destinations marquées par 'S'.	0,1300	0,1521	0,1300	0,1521	0,1100	0,1287
Zone 2	Pour les appels vers des réseaux mobiles, le tarif est majoré du prix 'surcharge' pour les destinations marquées par 'S'.	0,1764	0,2064	0,1404	0,1643	0,1404	0,1643
Zone 3		0,3133	0,3666	0,2712	0,3173	0,2712	0,3173
Zone 4		0,4191	0,4904	0,4191	0,4904	-	-
Zone 5		0,8221	0,9619	0,8221	0,9619	-	-
Zone 6		1,1440	1,3385	1,1440	1,3385	-	-
Service satellites*		5,2921	6,1918	5,2921	6,1918	-	-
*Services mobiles maritimes INMARSAT, THURAYA et autres services par satellite excepté EMSAT (+88213) et Iridium (+8816, +8817)							
EMSAT	0088213 Service mobile personnel par satellite	2,9487	3,4500	2,9487	3,4500	-	-
IRIDIUM	008816, 008817 Service mobile personnel par satellite	3,4402	4,0250	3,4402	4,0250	-	-
NCFA	Royaume-Uni - numéros NCFA [(0)870,...]	0,1764	0,2064	0,1764	0,2064	-	-

Les 2 listes suivantes montrent la correspondance entre les destinations et les zones:

- liste alphabétique des destinations et zones correspondantes
- liste des destinations regroupées par zone

Liste alphabétique des destinations et zones

Indicatif d'appel	Destination	Zone	Surcharge mobile	Indicatif d'appel	Destination	Zone	Surcharge mobile	Indicatif d'appel	Destination	Zone	Surcharge mobile	Indicatif d'appel	Destination	Zone	Surcharge mobile
A				H				I				N			
00351	Açores	1	S	0057	Colombie	4		00509	Haiti	6		00373	Moldavie	4	
0093	Afghanistan	6		002697	Comores	6		001808	Hawaï (Plage réduite 2)	1		00377	Monaco	1	S
001907	Alaska (Plage réduite 2)	1		007503	Comstar (réseau russe)	4		00976	Mongolie	6		00976	Mongolie	6	
00355	Albanie	3		00242	Congo	6		00504	Honduras	5		003818	Monténégro	4	
00213	Algérie	3		00243	Congo (Rép. dém.-Zaire)	6		00852	Hongkong (Plage réduite 2)	2		001664	Montserrat	6	
0049	Allemagne	1	S	00682	Cook (Iles)	6		0036	Hongrie	1	S	00258	Mozambique	5	
	- préfixes locaux 65 et 68	V		00850	Corée (R.P.D.)	6		J				0095	Myanmar	6	
00376	Andorre	1	S	0082	Corée du Sud	4		0091	Inde	5		K			
00244	Angola	5		00506	Costa Rica	5		0062	Indonésie	5		007	Kazakhstan	5	
001264	Anguilla	6		00225	Côte d'Ivoire	5		0098	Iran	5		00254	Kenya	6	
001268	Antigua et Barbuda	6		00385	Croatie	1	S	00964	Iraq	6		00996	Kirghizistan	4	
00599	Antilles Néerlandaises	1		0053	Cuba	6		00353	Irlande	1	S	00686	Kiribati	6	
00966	Arabie-Saoudite	5		D				00354	Islande	1	S	00965	Koweït	6	
0054	Argentine	4		0045	Danemark	1	S	00972	Israël	1	S	L			
00374	Arménie	4		00246	Diego Garcia	6		0039	Italie	1	S	00856	Lao	6	
00297	Aruba	1		00253	Djibouti	6		001876	Jamaïque	6		00266	Lesotho	6	
00247	Ascension	6		001809	Dominicaine (Rép.)	6		0081	Japon (Plage réduite 2)	1	S	00371	Lettonie	1	S
0061	Australie (Plage réduite 2)	2	S	001829	Dominicaine (Rép.)	6		00962	Jordanie	5		00961	Liban	6	
0043	Autriche	1	S	001767	Dominique	6		O				00231	Liberia	6	
00994	Azerbaïdjanaise (Rép.)	4		E				P				00518	Libye	4	
B				0020	Egypte	5		007	Oman	6		00595	Paraguay	6	
001242	Bahamas	6		00503	El Salvador	6		00256	Ouganda	4		0031	Pays-Bas	1	S
00973	Bahreïn	5		00971	Emirats Arabes Unis	4		00998	Ouzbékistan	4		0051	Pérou	5	
00880	Bangladesh	6		00593	Equateur	5		Q				0063	Philippines	4	
001246	Barbade	1		00291	Erythrée	6		0092	Pakistan	6		0048	Pologne	1	S
00375	Bélarus	4		0034	Espagne	1	S	00680	Palau	6		00689	Polynésie française	1	
0032	Belgique	1	S	00372	Estonie	1	S	00970	Palestine	2		00351	Portugal	1	S
	- préfixes locaux: 61,63, 80,82,83,84,85,86,87	V		001	Etats-Unis d'Amérique (Plage réduite 2)	1		00507	Panama	6		001787	Puerto Rico (Plage réduite 2)	2	
00501	Belize	6		00251	Ethiopie	6		00675	Papouasie/Nouv. Guinée	6		00974	Qatar	5	
00229	Béniin	6		F				R				U			
001441	Bermudes	4		00500	Falkland (Iles)	6		00922	Réunion	1		00380	Ukraine	4	
00975	Bhoutan	5		00298	Féroé (Iles)	3		0040	Roumanie	1	S	00598	Uruguay	6	
00591	Bolivie	5		00679	Fidji	6		0044	Royaume-Uni (y compris Channel Islands)	1	S	V			
00387	Bosnie-Herzégovine	3		00358	Finlande	1	S	007	Russie (Fédération)	4		00678	Vanuatu	6	
00267	Botswana	5		0033	France	1	S	S				0039	Vatican	1	S
0055	Brésil	4		- préfixes locaux 382/387	V		00853	Macao	4		0058	Venezuela	6		
00673	Brunei Darussalam	6		G				00389	Macédoine (ex- Rép yougoslave)	4		001340	Vierges Américaines (Iles) (Plage réduite 2)	3	
00359	Bulgarie	1	S	00241	Gabon	6		00261	Madagascar	6		001284	Vierges Britanniques (Iles)	6	
00226	Burkina Faso	6		00220	Gambie	6		00351291	Madère	1	S	0084	Vietnam	6	
00257	Burundi	6		0060	Malaisie	4		0060	Malaisie	4		W, X, Y, Z			
C				00265	Malawi	4		00265	Malawi	4		00681	Wallis-et-Futuna	1	
00855	Cambodge	6		00960	Maldives	6		00265	Malawi	4		00967	Yémen	5	
00237	Cameroun	5		00223	Mali	6		00265	Malawi	4		00260	Zambie	5	
001	Canada (Plage réduite 2)	1		00356	Malte	1	S	0052	Mexique	4		00263	Zimbabwe	4	
00238	Cap Vert	6		001670	Mariannes du Nord (Iles)-Saipan	6		00691	Micronésie	6		Autres destinations			
001345	Cayman (Iles)	6		00212	Maroc	4									
00236	Centrafricaine (Rép.)	5		00692	Marshall (Iles)	6									
0056	Chili	4		00596	Martinique	1									
0086	Chine	4		00230	Maurice	6									
00357	Chypre	1	S	00222	Mauritanie	6									
				002696	Mayotte	1									
				00592	Guyana	6									
				00594	Guyane française	1									

A.4. Formules de réductions

A.4.1. INTEGRAL

La formule INTEGRAL n'est plus commercialisée. Le client POST Telecom bénéficiant du service, pourra le conserver, en l'état, conformément aux termes de son contrat. Un client souhaitant modifier son offre fixe vers BAMBOO ne se verra pas supprimer les avantages de la téléphonie mobile, un client souhaitant modifier son offre mobile pour SCUBIDO ne se verra pas supprimer les avantages de la téléphonie fixe.

INTEGRAL, la formule d'avantages fixe-mobile-Internet, est disponible gratuitement pour les clients disposant d'une des deux combinaisons de services suivantes :

Soit : un abonnement téléphonique avec communications téléphoniques POST Telecom + un abonnement mobile POST Telecom + un abonnement LuxDSL/SpeedSurf

Soit : un abonnement LuxFibre + un abonnement mobile POST Telecom

Renseignements supplémentaires auprès des points de vente POST Telecom, au tél. 8002 8004 ou sur Internet www.post.lu.

A.4.2. Forfaits résidentiels

A.4.2.1. Forfait National Illimité pour résidentiels

Communications illimitées 24h/24h et 7j/7 7 pour les appels émis à partir du réseau fixe POST vers le réseau fixe POST	8,55	10,00
--	------	-------

A.4.2.2. Forfait Zone 1 pour résidentiels

Forfait mensuel de 120 minutes du réseau fixe POST vers les réseaux fixes de la zone 1	8,55	10,00
--	------	-------

A.4.3. Package Passport

Le Package Passport comprend:

- une réduction de 10% sur le prix des appels émis à partir du réseau fixe POST vers les numéros fixes géographiques POST,
- une réduction de 10% sur le prix des appels émis à partir du réseau fixe POST vers le réseau mobile POST,
- des réductions jusqu'à 45% sur le prix des appels émis à partir du réseau fixe POST vers les réseaux fixes internationaux.

A.4.3.1. Abonnement mensuel

Abonnement mensuel	6,75	7,90
--------------------	------	------

A.4.3.2. Prix des communications nationales avec Passport

	Tarif plein		Tarif réduit	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
Vers un numéro fixe géographique POST	0,0242	0,0283	0,0121	0,0142
Vers le réseau mobile POST	0,1455	0,1702	0,1455	0,1702

A.4.3.3. Prix des communications internationales avec Passport

	Prix par minute	
Vers un numéro fixe des pays suivants : Allemagne, Andorre, Aruba, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guadeloupe, Guyane, Hawaï, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, (y compris Vatican), Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Martinique, Mayotte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Polynésie française, Portugal (y compris Açores et Madère), Réunion, Roumanie, Royaume-Uni (y compris Channel Islands), Saint Pierre et Miquelon, San Marino, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie (Rép.), USA, Wallis et Futuna.	0,0700	0,0819
Vers un numéro fixe de tout autre pays	réduction de 20% sur les prix publics	

Les tarifs internationaux Passport ne sont pas valables pour les appels effectués vers les numéros des opérateurs mobiles de ces pays.

A.4.4. Forfaits professionnels

A.4.4.1. Forfait National Illimité pour professionnels

Communications illimitées nationales 24h/24 et 7j/7 pour les appels émis à partir du réseau fixe POST vers tous les numéros fixes nationaux, hors trafic Internet et numéros services spéciaux.

Abonnement mensuel	19,00	22,23
--------------------	-------	-------

A.4.4.2. Forfait National Illimité vers réseau mobile POST pour professionnels

Communications illimitées nationales 24h/24 et 7j/7 pour les appels émis à partir du réseau fixe POST vers le réseau mobile POST.

Abonnement mensuel	19,00	22,23
--------------------	-------	-------

A.5. Autres services et options

A.5.1. Demandes de renseignements

	National (11817) et International (11816)	
	H.T.	T.T.C.
Pour la première minute, minimum 1 minute facturée	1,0257	1,20
Toutes les 10 secondes excédant la 1ère minute	0,1710	0,20

A.5.2. Anytime Conferencing

Prix d'utilisation (pris en charge par le modérateur)	0,19 par min. par participant
---	-------------------------------

Les prix d'accès au service dépendent de l'origine des appels (nationaux, internationaux, mobiles, etc.) et sont facturés en sus au modérateur ou au participant en fonction du type de numéro composé.

A.5.3. Numéro Unique

Le service est offert dans la limite des disponibilités techniques.

Nombre total de sites reliés :		2	3	4	5	6	7	8	9	10	Par site supplémentaire
Installation (Prix unique)	H.T.	250,00	370,00	430,00	500,00	550,00	600,00	650,00	700,00	750,00	40,00
	T.T.C.	292,5	432,9	503,1	585	643,5	702	760,5	819	877,5	46,8
Abonnement mensuel	H.T.	227,27	397,73	545,45	659,09	750,00	829,55	897,73	965,91	1.022,73	45,45
	T.T.C.	265,91	465,34	638,18	771,14	877,50	970,57	1050,34	1130,11	1196,59	53,18

A.6. JOCKEYS – les services malins du téléphone

Les services JOCKEYS sont disponibles sur demande pour les raccordements téléphoniques analogiques et ISDN.

A.6.1. Les services Accessibilité

Appel en instance	Utilisation	suivant tarif national ou international	
Conférence à trois	Utilisation	suivant tarif national ou international (prix de 2 communications pour l'appelant)	
Appel vers destination fixe après délai	Utilisation	suivant tarif national ou international	
Blocage complet du raccordement en cas de déménagement		gratuit	
Déviation d'appels	Utilisation	suivant tarif national ou international	
Déviation d'appels contrôlée à distance	Utilisation	suivant tarif national ou international	
Déviation d'appels activée par POST Telecom (en cas de déménagement ou de changement de numéro d'appel)	Initialisation (par canal)	2,46	2,88
	Abonnement mensuel	3,18	3,72
	Utilisation	suivant tarif national ou international	
Déviation centralisée des extensions	Initialisation	21,37	25,00
	Abonnement mensuel	9,88	11,56
Déviation vers numéro sans ligne externe	Activation	4,88	5,71
	Abonnement mensuel	7,46	8,73

A.6.2. Les services Confort

Ne pas déranger	Utilisation	gratuit pour l'appelé et l'appelant	
Réveil automatique	Utilisation (par réveil)	0,50	0,58
Rappel automatique vers ligne occupée	Utilisation	suivant tarif national ou international	
Transfert d'appels (Transfert de la communication en cours à un autre interlocuteur)	Utilisation	suivant tarif national ou international (chaque appel initié par le client abonné reste à sa charge, même après le transfert)	

A.6.3. Les services Sécurité

Blocage de numéros d'appel individuels (sortants) (liste blanche, liste noire)	Initialisation	4,87	5,70	
	Abonnement mensuel :			
	liste de 1 à 10 numéros	2,77	3,24	
	liste de 11 à 20 numéros	5,54	6,49	
	liste de 21 à 30 numéros	8,30	9,72	
	liste de 31 à 40 numéros	11,08	12,96	
	liste de 41 à 50 numéros	13,84	16,19	
	Utilisation	suivant tarif national ou international		
Blocage de numéros d'appel entrants	Initialisation	4,91	5,75	
	Abonnement mensuel :			
	liste de 1 à 10 numéros	2,91	3,40	
	liste de 11 à 20 numéros	5,80	6,79	
	liste de 21 à 30 numéros	8,86	10,37	
	liste de 31 à 40 numéros	11,81	13,82	
	liste de 41 à 50 numéros	14,77	17,28	
Blocage temporaire du raccordement	Initialisation	4,87	5,70	
	Abonnement mensuel	8,30	9,72	
Blocage des appels avec préfixe « 0 »				
	- sans code secret	Initialisation	4,87	5,70
	- sans code secret	Abonnement mensuel	1,39	1,62
	- avec code secret	Initialisation	17,05	19,95
	- avec code secret	Abonnement mensuel	1,39	1,62
Blocage des appels à destination des services adultes (905 et assimilés)	gratuit			
Blocage des appels avec communications payantes	Initialisation	4,87	5,70	
	Abonnement mensuel	6,92	8,09	
Appel vers destination fixe, au décrochage du combiné	Initialisation	4,87	5,70	
	Abonnement mensuel	6,92	8,09	
	Utilisation	suivant tarif national ou international		
Modification du code secret		12,18	14,25	

Le service ISDN n'est plus commercialisé. Le client POST Telecom ayant souscrit au service pourra le conserver, en l'état conformément aux termes de son contrat.

Dans le cadre d'une modification le service ne sera plus disponible.

Le service ISDN BRI (raccordement de base) n'est plus commercialisé. Le client POST Telecom ayant souscrit au service pourra le conserver, en l'état conformément aux termes de son contrat. Dans le cadre d'une modification le service ne sera plus disponible.

	En € H.T.	En € T.T.C.
B.1. Installation et activation		<i>Prix forfaitaires</i>
B.1.1. Raccordements immeuble au réseau de télécommunications souterrain		
Maison unifamiliale (longueur de câble sur terrain privé jusqu'à 40 mètres)	850,00	994,50
Résidence (longueur de câble sur terrain privé jusqu'à 40 mètres)	1490,00	1743,30
Supplément par unité d'habitation (appartement)	192,00	224,64
Bâtiment commercial (longueur de câble sur terrain privé jusqu'à 40 mètres)	1490,00	1743,30
Longueur de câble supérieure à 40 mètres		Frais réels
<i>Les frais de terrassement sur la voie publique et le terrain privé sont à charge du client.</i>		
<i>Les tarifs sont soumis à modification conformément aux Conditions Générales de Vente de Post Technologies dont une version est disponible sur www.posttechnologies.lu</i>		
B.1.2. Activation		
Raccordement primaire 30B+D	1673,28	1957,73
Conversion d'un raccordement téléphonique 2 Mbit/s en raccordement ISDN primaire	836,64	978,86
Raccordements temporaires pour manifestations, foires, chantiers, etc.		Frais réels

B.1.3. Déplacement du raccordement vers nouvelle adresse ou autre appartement d'un immeuble

Mêmes conditions que pour un nouveau raccordement respectivement activation

B.1.4. Changement administratif du titulaire d'un raccordement

Transcription de (des) compte(s) et numéro(s) entre particuliers		gratuit
Transcription de (des) compte(s) et numéro(s) entre sociétés (prix unique par ligne)	74,37	87,01

La transcription des comptes implique pour le nouveau titulaire l'acceptation de tout solde débiteur et/ou solde créditeur éventuels existant sur le (les) compte(s) transcrit(s).

Toutes fournitures/travaux supplémentaires sont facturés aux frais réels.

B.2. Abonnement mensuel		
Raccordement de base, abonnement standard	25,00	29,25
Raccordement primaire	253,44	296,53
Raccordement primaire avec $n \times 64\text{kbit/s}$ et $n > 12$	$n \times 9,69$	$n \times 11,34$
Abonnement pour un raccordement primaire temporaire	1.013,79	1186,13
Numéro d'appel multiple (MSN), par numéro	1,41	1,65

B.3. Utilisation		
<i>La facturation des communications se fait par canal utilisé. En cas d'utilisation simultanée de plusieurs canaux, le prix se calcule en multipliant le prix d'une communication normale par le nombre de canaux utilisés.</i>		

C. SIP TRUNK IP BRI 8 Channels

Le service **SIP TRUNK IP BRI 8 Channels** n'est plus commercialisé. Le client POST Telecom ayant souscrit au service pourra le conserver, en l'état conformément aux termes de son contrat. Dans le cadre d'une modification le service ne sera plus disponible.

En € H.T. En € T.T.C.

C.1. Raccordement SIP Trunk 8 Channels

Connexion de centraux téléphoniques (PBX) existants à interfaces BRI ou IP au réseau public de télécommunications via plate-forme VoIP de Post et incluant 8 canaux voix

C.1.1. Installation et activation

Raccordement SIP Trunk 8 channels (BRI ou IP)*	150,00	175,50
--	--------	--------

**Mise à disposition d'un gateway, activation et installation incluses. Le gateway reste la propriété de Post. Toutes fournitures/Câblage/travaux supplémentaires sont facturés aux frais réels
Durée contractuelle minimale : 12 mois*

C.1.2. Déplacement du raccordement vers nouvelle adresse ou autre appartement d'un immeuble ou conversion d'un raccordement SIP TRUNK 8 channels d'interfaces BRI vers interface IP

Mêmes conditions que pour un nouveau raccordement respectivement activation.

C.1.3. Abonnement mensuel

Raccordement SIP Trunk 8 channels (BRI ou IP)	88,00	102,96
---	-------	--------

C.1.4. Utilisation

La facturation des communications se fait par canal utilisé aux prix en vigueur. En cas d'utilisation simultanée de plusieurs canaux, le prix se calcule en multipliant le prix d'une communication normale par le nombre de canaux utilisés.

D. Télécartes

En € H.T. En € T.T.C.

D.1. Cartes téléphoniques nationales

H.C.A

Telekaart		5
Telekaart		10

D.1.1. Utilisation

Voir www.post.lu

E. Numéros locaux à l'étranger (Inbound Numbers)

Le service Inbound Numbers n'est plus commercialisé. Le client POST Telecom ayant souscrit au service pourra le conserver, en l'état conformément aux termes de son contrat. Dans le cadre d'une modification le service ne sera plus disponible.

	En € H.T.	En € T.T.C.
E.1. Installation et initialisation		
Initialisation par numéro à une destination	85,00	99,45
Modification, par intervention et par numéro	37,00	43,29
E.2. Abonnement mensuel		
Pour un pays, par numéro	74,00	86,58
Pour un ou plusieurs pays, par numéro (avec minimum 5 numéros)*	45,00	52,65
Pour un ou plusieurs pays, par numéro (avec minimum 10 numéros)*	30,00	35,10
* Si nous constatons qu'un numéro n'est pas utilisé pendant une période de 3 mois consécutive, nous nous réservons le droit de supprimer le numéro du client après l'en avoir informé. Suite aux évolutions technologiques, la qualité de transmission du service pour les fax ne peut pas être garantie. La disponibilité de l'accès à partir des différents réseaux dans les pays concernés ne peut pas toujours être garantie		
E.3. Utilisation		
	<i>Prix par minute</i>	
Zone 1 Açores, Alaska (Plage réduite 2), Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada (Plage réduite 2), Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique (Plage réduite 2), Finlande, France, Grèce, Hawaï (Plage réduite 2), Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon (Plage réduite 2), Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Madère, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni (y compris Channel Islands; NCFE exclus), San Marino, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchèque (Rép.), Vatican	0,1000	0,1170
Zone 2 Australie (Plage réduite 2), Hongkong (Plage réduite 2), Islande, Palestine, Puerto Rico (Plage réduite 2), Royaume-Uni - numéros NCFE [(0)870,...], Singapour (Plage réduite 2)	0,1500	0,1755
Zone 3 Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Féroé (Iles), Taiwan (Plage réduite 2), Turquie, Vierges Américaines (Iles) (Plage réduite 2)	0,2500	0,2925
Zone 4 Argentine, Arménie, Azerbaïdjanaise (Rép.), Bélarus, Bermudes, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Comstar (réseau russe), Corée du Sud, Emirats Arabes Unis, Géorgie, Gibraltar, Guadeloupe, Guatemala, Guyane française, Kirghizistan, Libye, Macao, Macédoine (l'ex-République yougoslave de), Malaisie, Malawi, Maroc, Martinique, Mayotte, Mexique, Moldavie, Monténégro, Nouvelle Zélande, Ouganda, Ouzbékistan, Philippines, Réunion, Russie (Fédération), Saint-Pierre-et-Miquelon, Serbie, Sudafricaine (Rép.), Tadjikistan, Thaïlande, Tunisie, Ukraine, Zimbabwe	0,3500	0,4095
Zone 5 Angola, Antilles Néerlandaises, Arabie-Saoudite, Aruba, Bahreïn, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Cameroun, Centrafricaine (Rép.), Costa Rica, Côte d'Ivoire, Egypte, Equateur, Honduras, Inde, Indonésie, Iran, Jordanie, Kazakhstan, Mozambique, Pérou, Qatar, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Syrie, Timor de l'Est, Turkménistan, Yémen, Zambie	0,7500	0,8775
Zone 6 Afghanistan, Anguilla, Antigua et Barbuda, Ascension, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Brunei Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cap Vert, Cayman (Iles), Comores, Congo, Congo (Rép. dém.-Zaire), Cook (Iles), Corée (R.P.D.), Cuba, Diego Garcia, Djibouti, Dominicaine (Rép.), Dominique, El Salvador, Erythrée, Ethiopie, Falkland (Iles), Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Groenland, Guam, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Iraq, Jamaïque, Kenya, Kiribati, Koweït, Lao, Lesotho, Liban, Liberia, Madagascar, Maldives, Mali, Mariannes du Nord (Iles)-Saipan, Marshall (Iles), Maurice, Mauritanie, Micronésie, Mongolie, Montserrat, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigeria, Niue, Norfolk (Iles), Nouvelle Calédonie, Oman, Pakistan, Palau, Panama, Papouasie/Nouv. Guinée, Paraguay, Polynésie française, Rwanda, Sainte-Hélène, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Salomon (Iles), Samoa Américaines, Samoa Occidentales, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Suriname, Tanzanie, Tchad, Togo, Tokélau, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turcs et Caïcos (Iles), Tuvalu, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Vierges Britanniques (Iles), Vietnam, Wallis-et-Futuna, Autres destinations	1,000	1,1700

F. Home Networking

	En € H.T.	En € T.T.C.
F.1. Forfait prise		
Forfait Prise Multimédia	93,16	109
Forfait Prise TV	93,16	109
Forfait Prise ATH	93,16	109

Les forfaits prise ci-dessus comprennent une longueur de câble de 25 mètres.

F.2. Câblage vertical en fibre optique		
Le câblage vertical n'est pas proposé dans les bâtiments administratifs ou professionnels. Ces travaux sont à réaliser par un électricien (max. 4 brins).		
F.2.1. Maison unifamiliale		
Tirage câble 2 fibres optiques ¹	90,00	105,30
Forfait connexion 2 fibres optiques (1 côté)	70,00	81,90
Forfait câble fibre optique pré-confectionné (max.40 mètres)	30,00	35,10

F.2.2. Maison multifamiliale		
Tirage câble 2 fibres optiques ¹	200,00	234,00
Forfait connexion 2 fibres optiques (1 côté)	70,00	81,90
Forfait câble fibre optique pré-confectionné (max.40 mètres)	30,00	35,10

F.3. Supplément			
Câblage hors forfait	<i>Prix par mètre supplémentaire</i>	5,00	5,85
Forfait supplément 2 ^{ème} câble		0,00	0,00
Migration d'une connexion Bamboo ou LuxFibre existante sur cuivre vers fibre sur demande client ²		Frais réels et Frais de déplacement	

¹ Uniquement si gaine technique disponible (max. 40 mètres)

² Uniquement si une liaison fibre est disponible dans le réseau et à l'adresse concernés.

A compter du 1^{er} janvier 2016, les services LuxDSL Speedsurf ne sont plus commercialisés. Les clients POST Telecom ayant souscrit l'un de ces services avant le 1er janvier 2016, pourront le conserver, en l'état, au-delà de cette date, sans effectuer d'upgrade ou de downgrade et conformément aux termes de leurs contrats. Ces services ne seront plus disponibles à partir de cette date en cas de déménagement.

Un Plan Tarifaire est disponible sur le site internet www.post.lu

G.1. Hosted Exchange

Fonctionnalités	myOffice Exchange Basic	myOffice Exchange Mobile	myOffice Exchange Blackberry	Option Espace supplémentaire
Email	x	x	x	1GB
Calendrier personnel, contacts et tâches	x	x	x	
Accès OWA (outlook Web Access), accès PoP3/Imap4	x	x	x	
nom de domaine privé (inscription DNS non incluse)	x	x	x	
Sécurité du système et du réseau	x	x	x	
Option espace supplémentaire jusqu'à 25GB	x	x	x	
Microsoft Outlook 2007 et Outlook 2003 avec Outlook Anywhere		x	x	
Licence Outlook 2007		x	x	
Licence Office Entourage 2008		x	x	
Compatibilité Microsoft Windows Mobile, Nokia, Android, et iPhone		x	x	
Compatibilité Blackberry			x	
Espace Mailbox	500MB	1 GB	2 GB	
Prix mensuel (hTVA)	5 €	10 €	15 €	1 €

En € H.T.

En € T.T.C.

G.2. Messagerie électronique

G.2.1. Boîte aux lettres électronique avec nom de domaine pt.lu

Initialisation	10,68	12,50
Location d'une boîte aux lettres, prix mensuel	1,02	1,20
G.2.2. Options		
Protection anti-spam	0.85	1,00
Protection anti-virus	0.85	1,00
Quota messagerie supplémentaire (1GB par extension)	0.85	1,00
Quota mémoire fichier supplémentaire (1GB par extension)	0.85	1,00
Liste de distribution	0.85	1,00

H. Télévision numérique

Les conditions commerciales et techniques du service « PostTV » sont publiées sur le site Internet www.post.lu.
Un Plan Tarifaire est disponible sur le site internet www.post.lu pour la description du produit PostTV

I. Connectivité

	En € H.T.	En € T.T.C.
--	-----------	-------------

I.1. Connectivité nationale

Des offres de connectivité sur mesure sont fournies par rapport à vos besoins spécifiques. Veuillez contacter votre délégué commercial ou l'équipe Commercial Support au 8002 8004 ou encore consulter le site Internet de POST Luxembourg, www.post.lu.

I.1.1. Voies louées numériques nationales

Ce produit n'est plus commercialisé et remplacé par des offres de connectivité sur mesure par rapport à vos besoins spécifiques.

La durée de location minimale est de 12 mois.

Installation - prix par voie

Type	2 Mbit/s	155 Mbit/s
H.T.	2.974,00	5.949,00
T.T.C.	3479,58	6960,33

Abonnement mensuel

Type		2 Mbit/s	155 Mbit/s
EN0	H.T.	460,00	4.230,00
	T.T.C.	538,20	4949,10
EN0bis	H.T.	680,00	4.830,00
	T.T.C.	795,60	5651,10
EN1	H.T.	930,00	5.420,00
	T.T.C.	1088,10	6341,40
EN2	H.T.	1.490,00	7.800,00
	T.T.C.	1743,30	9126,00

Echelons

EN0	Les deux extrémités se situent à l'intérieur d'un même réseau local.
EN0bis	Les deux extrémités se situent dans les réseaux locaux de la capitale ou les deux extrémités se situent dans les réseaux locaux de la Ville d'Esch-sur-Alzette.
EN1	Les deux extrémités se situent dans des réseaux locaux adjacents.
EN2	Les deux extrémités se situent dans des réseaux locaux non adjacents.

I.1.1.1. Frais de déplacement et de modification

	En € H.T.	En € T.T.C.
Déplacement vers nouvelle adresse ou autre appartement d'un immeuble	<i>Même prix que pour les nouvelles installations</i>	
Déplacement à l'intérieur des locaux occupés par le client	<i>Frais réels</i>	
Prolongation au-delà du local attendant l'entrée des câbles par ligne interne	<i>Frais réels</i>	
Reprise par un autre locataire – par voie louée	62,00	72,54

I.1.1.2. Voie louée temporaire

Service national

Installation et mise en service (pour toutes les voies)	<i>Frais réels</i>
Abonnement	<i>3x le prix mensuel de l'abonnement</i>

Service international

Premier jour	<i>1/5 du prix par mois</i>
Chaque jour consécutif	<i>1/30 du prix par mois sans dépasser le prix à payer par mois</i>

I.2. Connectivité internationale

Des offres de connectivité sur mesure sont fournies par rapport à vos besoins spécifiques. Veuillez contacter votre délégué commercial ou l'équipe Commercial Support au 8002 8004 ou encore consulter le site Internet de POST Luxembourg, www.post.lu.

		En € H.T.	En € T.T.C.
J.1. Prix PerfectSignal S			
A compter du 1^{er} octobre 2018 , le produit Perfect Signal S ne sera plus commercialisé. Les clients POST ayant souscrit au produit avant le 1 ^{er} octobre 2018, pourront le conserver, en l'état conformément aux termes de leur contrat.			

J.2. Prix PerfectSignal L			
J.2.1. Matériel			
Achat 1 Femtocell		990,00	1158,30
J.2.2. Abonnement mensuel			
Abonnement appareil		90,00	105,30

K. Prix valables pour tous les services

		En € H.T.	En € T.T.C.
K.1. Facturation			
Facture détaillée			<i>Gratuit</i>
Double d'une facture (par facture)		5,98	7,00
K.2. Recherche et impression extraordinaire du détail des communications			
Pour les 6 derniers mois au maximum, par mois et par ligne		12,18	14,25
K.3. Numéro non-publié <i>gratuit (sur demande)</i>			
K.4. Reconnexion après blocage d'office effectué suite à une infraction à l'article 9. de nos conditions générales			
Par ligne ou accès ou numéro d'appel multiple (MSN)		36,55	42,76
K.5. Raccordement hors périmètre			
Installation et initialisation			<i>Suivant frais réels</i>

Conditions Générales de Vente de POST Telecom S.A applicables en fonction de la catégorie du Client (Consommateur ou Professionnels), Conditions Particulières relatives au(x) Produit(s) et/ou Service(s), document Neutralité du net et qualité du service d'accès internet relatif au(x) Service(s) Fixe, disponibles depuis <https://www.post.lu/fr/particuliers/conditions-des-offres>